

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2018

### Délibération n°2018-24 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'École – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 décembre 2018,

#### ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2018 pour  
les enfants du personnel de moins de douze ans à 1967 €, qui se répartit  
de la façon suivante :

- 1062 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 35 enfants) ;
- 627 € de places de spectacle (19 € par place pour 33 enfants) ;
- 100 € de « bons goûters » (5 € par bon pour 20 enfants).

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00